

Commission extra-municipale de l'Environnement Réunion du 17 Janvier 2001.

Compte rendu du Mercredi 17 Janvier

Monsieur RASSIER, Président de la commission Environnement, ouvre la séance à 16H30 en remerciant les personnes présentes dont les adjoints de quartier qui ne peuvent rester qu'une demi-heure ; **Monsieur POLVERINI, Monsieur RENN, Madame LACABANNE, Monsieur RIPPOL.**

Monsieur RASSIER excuse Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur NOEL qui ne peuvent être présents. Il précise que cette réunion est la dernière du mandat et fait un bilan sur les actions menées en faveur de l'environnement depuis la mise en place du service. Monsieur RASSIER, tout en respectant l'ordre du jour, expose la mise en place de la collecte sélective. Des dépliants sur la collecte sélective ont été distribués à tous les participants.

Monsieur RASSIER précise que les colonnes à verre et à papier restent en place et que leur nombre sera augmenté. Le calendrier de mise en place de la collecte sélective sera le suivant :

- **15 Juin 2001: quartier de Boulouris-Les Plaines**
- **15 Septembre 2001: quartier de Valescure - Agay - Trayas - Anthéor**
- **Janvier 2002 : centre ville**

Les tournées de ramassage des poubelles ne devraient pas changer.

Suite à cette intervention, diverses questions ont été posées:

Madame SEVETTE de Avenir Ecologie : *"il s'agit d'une collecte sélective et non d'un tri sélectif, les termes employés dans vos dépliants ne sont pas tout à fait exacts. Il ne faut pas mélanger les journaux-magazines avec les flacons ou boîtes ayant encore du produit afin de ne pas salir le papier car il faut savoir qu'un papier sali n'est pas recyclé. Les tonnages de FREJUS et de SAINT-RAPHAEL sont mélangés."*

Monsieur DE BAGNOLO de LACOVAR est intervenu en précisant que chaque commune a sa propre demande en matière de conteneurs et ses propres nécessités.

Madame SEVETTE s'étonne de l'évaluation du prix à la tonne de la collecte sélective pour les communes du SITOM dont fait partie la ville de SAINT-RAPHAEL. Environ 2.045 à 2.700 francs la Tonne pour les communes du SITOM alors que le prix moyen pour les villes de France est de l'ordre de 1.400 à 1.600 francs la Tonne.

Monsieur FERNEZ de l'ASSOCIATION DE VALESCURE a demandé des précisions quant au calendrier de la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble de la commune. Une personne s'est inquiétée de l'implantation des conteneurs dans les espaces appropriés.

Monsieur RASSIER ayant donné des précisions et répondu aux différentes questions poursuit l'ordre du Jour.

I1 présente succinctement le règlement d'affichage et donne quelques chiffres de panneaux devant être démontés ou mis en conformité. Il expose également les problèmes rencontrés avec la société DAUPHIN qui ne s'est pas encore mise en conformité sur la commune. Cependant, le

service Environnement et Forêts a entamé les procédures réglementaires afin que la société se conforme à l'arrêté municipal d'affichage.

A la suite de cet exposé, **Madame SEVETTE** souligne l'intérêt de préserver la qualité des paysages mais également que tous ces dispositifs ne doivent pas être une source de danger pour les piétons puisqu'ils sont avant tout destinés aux automobilistes.

Monsieur RASSIER poursuit par la Commission de l'arbre. Il présente les actions menées par le service Environnement et Forêts en matière de forêts et notamment pour le débroussaillage sur les parcelles privées. Il aborde l'arrêté municipal de protection des arbres et des plantations de la ville de FREJUS et propose d'en mettre un en place sur la commune de SAINT-RAPHAEL.

Monsieur POUJOL de la COMMISSION DE L'ARBRE intervient en insistant sur les problèmes d'arbres surplombant les parcelles voisines. (coupe du houppier souvent inesthétique et ayant de graves incidences sur la vie de l'arbre).

Monsieur FERNEZ explique qu'il est très difficile de faire appliquer la réglementation (code de l'urbanisme : les arbres doivent être à 2 m de la clôture) pour les vieux arbres.

Madame SEVETTE précise qu'il serait intéressant de faire une réunion afin de mettre en place un règlement pour la protection des arbres (comme à FREJUS).

Monsieur RASSIER poursuit par la présentation succincte de l'Espace Détente puis du futur espace pédagogique. Il termine son exposé par le Nettoyage de Printemps qui serait très certainement le 24 mars 2001 en précisant qu'il s'agit d'une action nationale.

Monsieur DE BAGNOLO, président de LACOVAR, souhaite s'exprimer sur plusieurs points énoncés dans l'ordre du jour. Il commence par la ferme aquacole située face au Port Santa Lucia qu'il propose de déplacer afin d'éviter une pollution marine et de réduire la pollution visuelle. Intervention de **Monsieur POUJOL** concernant le déplacement de cette ferme : actuellement elle se situe dans un espace que l'on peut qualifier d'anthropisé puisque nous sommes tout proche du port, il y aurait des incidences certainement plus importantes sur l'environnement si nous décidions de la déplacer dans un espace naturel (type Trayas).

Concernant la friche qui se trouve au Dramont, **Monsieur DE BAGNOLO** nous a brièvement rappelé les procédures entamées par son association depuis déjà plusieurs années afin de permettre sa démolition.

Enfin, en dernier lieu, il a abordé la mise en place du parc Régional de l'Estérel et plus particulièrement la décision du Conseil Régional d'ouvrir une étude scientifique sur la création de cet organisme.

Monsieur RASSIER remercie les personnes présentes de leur venue et lève la séance à 18H15.